

Contrat d'Initiative Territoriale (CITE) - Programmation 2003

M. CHEVAILLER, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Le contrat CITE de l'Agglomération du Grand Besançon, conclu entre le Département du Doubs d'une part et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon d'autre part, fixe les conditions d'intervention du Département dans le cadre d'actions globales d'aménagement et de développement lancées par les deux collectivités.

Ce contrat s'appuie sur les axes d'intervention suivants :

Axe 1 : Favoriser la création, le développement ou la mutation qualitative des espaces économiques ainsi que le transfert de technologie,

Axe 2 : L'enseignement supérieur et la recherche,

Axe 3 : Contribuer au développement des déplacements intermodaux,

Axe 4 : Développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, du tourisme, de l'éducation et de l'environnement,

Axe 5 : Revaloriser les centres et aménager les entrées de ville et d'agglomération,

Axe 6 : Programme d'étude destiné à préparer l'avenir.

Une rencontre a eu lieu le 4 avril 2003 entre le Département, la CAGB, l'AUDAB et la Ville de Besançon, afin d'examiner la programmation CITE Grand Besançon 2003. Par ailleurs, la CAGB et la Ville ont souhaité soumettre au Conseil Général une programmation pluriannuelle prévisionnelle.

La contribution du Département du Doubs à ce contrat CITE de l'Agglomération du Grand Besançon s'élève à 15 626 016 € pour les 6 années du Contrat 2001 - 2006, dont 3 586 773 € au titre de 2003.

Pour la Ville de Besançon, le montant des subventions au titre de CITE pourrait représenter 10,8 M€ sur la période 2001-2006, dont 1 710 000 € sur 2003.

Programmation 2003

Les projets retenus au titre de la programmation 2003 sont les suivants :

LES PROJETS D'INTERET COMMUN				
	Maître d'ouvrage	Montant total du projet € HT	Montant prévisionnel 2003	Sollicitation CITE 2003
AXE 3 : contribuer au développement des déplacements intermodaux				
Aménagement de pistes cyclables Rocade Nord-Ouest	Besançon	1 153 000 €	195 200 €	60 000 €
AXE 4 : développer une nouvelle gamme d'équipements / sports / culture / loisirs / tourisme				
Stade Léo Lagrange - poursuite restructuration et mise aux normes L2	Besançon	9 071 906 €	2 090 310 €	1 000 000 €

POUR LE COMPTE DE LA CAGB				
AXE 1 : favoriser la création, le développement ou la mutation des espaces économiques et le transfert de technologie				
ZAC Hauts de Chazal (partie activités)	CAGB	2 855 553 €	223 241 €	111 620 €
Maison des Microtechniques	CAGB	6 708 500 €	2 249 592 €	413 400 €
AXE 3 : contribuer au développement des déplacements intermodaux				
Site propre PDU : ZAC Hauts du Chazal	CAGB	1 492 834 €	767 516 €	191 880 €
Voie en site propre TEMIS - Epitaphe	CAGB	670 000 €	460 000 €	115 000 €
Mise en œuvre de la politique parc relais et pôles d'échange	CAGB	1 500 000 €	185 000 €	46 250 €
Aménagement de voiries en terminus de lignes GINKO	CAGB	450 000 €	200 000 €	50 000 €

POUR LE COMPTE DE L'AUDAB				
AXE 6 : programme d'études destiné à préparer l'avenir				
AUDAB	AUDAB		988 244 €	122 000 €

POUR LE COMPTE DE LA SAFC				
AXE 5 : revaloriser les centres et aménager les entrées de ville et d'agglomération				
Renouvellement urbain Cité des Montboucons	SAFC	9 612 479 €	1 146 175 €	150 000 €
Renouvellement urbain Scarembert - Palente	SAFC	9 154 708 €	617 856 €	150 000 €

POUR LE COMPTE DE LA PERIPHERIE				
AXE 1: favoriser la création, le développement ou la mutation des espaces économiques et le transfert de technologie				
Aménagement du Noret <i>Espace d'activités</i>	Commune de Mamirolle	1 437 610 €	480 000 €	48 000 €
AXE 4 : développer une nouvelle gamme d'équipements / sports / culture / loisirs / tourisme				
Terrains de tennis couverts	Francois	527 485 €	Programmation 2002 reportée sur 2003	207 923 €
Modernisation du Musée de Nancray	SMMC	1 173 423 €	405 370 €	68 700 €
AXE 5 : revaloriser les centres et aménager les entrées de ville et d'agglomération				
Aménagement du Noret <i>Entrée d'agglomération</i>	Commune de Mamirolle	1 437 610 €	480 000 €	96 000 €

POUR LE COMPTE DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HLM				
AXE 5 : revaloriser les centres et aménager les entrées de ville et d'agglomération				
Réhabilitation Cité des Acacias	OPMHLM	3 019 000 €	Program- mation 2002 reportée sur 2003	106 000 €

POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE BESANÇON				
AXE 4 : développer une nouvelle gamme d'équipements / sports / culture / loisirs / tourisme				
ERBA - requalification & sécurité	Besançon	639 632 €	225 752 €	150 000 €
Musée des Beaux-Arts - requalification & sécurité	Besançon	836 120 €	154 682 €	100 000 €
Bastion Gaulard	Besançon	292 642 €	292 642 €	100 000 €
AXE 5 : revaloriser les centres et aménager les entrées de ville et d'agglomération				
Opération Marché Beaux-Arts	Besançon	4 870 000 €	361 800 €	100 000 €
ORU Clairs-Soleils	Besançon	5 016 722 €	501 672 €	200 000 €

TOTAL SUBVENTIONS CITE 2003

dont subventions pour les projets en maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon

3 586 773 €**1 710 000 €**

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter la programmation 2003 du Contrat CITE et autoriser M. le Maire à solliciter les subventions pour les projets retenus pour le compte de la Ville de Besançon

- inscrire leur montant en recettes au budget de l'exercice courant par décisions modificatives à réception des notifications attributives.

«M. Jean-Claude CHEVAILLER : Un mot en quelques secondes. Il y a une programmation au niveau de 3,6 M€ qui reprend 2 opérations pour 0,3 M€, ce qui fait que, étant donné les programmations qu'on avait eues en 2001, 2002, en réalisant les opérations 2003, on est juste à la moitié de CITE et ça rétablit un petit peu l'équilibre, ce qui explique qu'on est un peu au-delà, si vous voulez, de la moyenne de ce qui était prévu pour CITE qui est de 2,6 M€. Sinon les opérations ont été classées par transparence, elles ont été classées selon les intérêts et les maîtres d'ouvrage, c'est exactement la même délibération que celle qui a été votée à l'Agglomération, parce que le programme exige qu'il y ait les deux mêmes votes. C'est tout ce que je dirai personnellement.

Mme Nicole WEINMAN : Ce qui m'a un peu frappée dans le rapport, c'est vraiment à toi Jean-Claude que je voulais le dire, dans les axes, il y a l'axe 2 qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche. Dieu sait si par le passé tu as pu montrer que tu étais concerné par le sujet ; or il n'y a pas un point dans ce rapport qui concerne l'enseignement et la recherche. On peut chercher axe 2, il n'y a rien.

M. LE MAIRE : On va vous répondre mais il n'a pas été oublié, loin de là.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : L'axe 2 : Enseignement Supérieur et Recherche, on avait fait un peu le forcing donc avec le Président de l'Agglomération et le Maire pour que ce soit pris en considération par le Conseil Général, ce qui n'a déjà pas été facile pour inscrire 10 %. Or visiblement l'engagement du Président du Conseil Général n'a pas été, j'allais dire, suivi par son conseil, c'est-à-dire que pour la base électorale -ça c'est une cuisine interne à la droite- visiblement l'enseignement supérieur et la recherche n'est pas une préoccupation, ce qui veut dire que l'axe 2, en fait, a disparu mais comme le Président s'était engagé à y consacrer 10 % des sommes, les sommes seront honorées si j'ose dire sur le fonds d'écrêtement de la TP.

M. LE MAIRE : L'objectivité est pour lui de dire qu'il y a des sommes qui étaient là, elles ont disparu de CITE mais le Président du Conseil Général les a réinvesties par ailleurs dans le cadre du fonds d'écrêtement, ce qui d'ailleurs, au fond, n'est pas une mauvaise chose pour nous puisqu'on a ces sommes-là en plus au niveau de CITE. Il n'y a donc pas de débat polémique vis-à-vis de ça.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Effectivement. Il y aura à la CAGB à réaffecter ces sommes, en tout cas ce qui reste parce que sur les 10 % on a déjà ponctionné -excusez-moi, la somme est encore en francs parce que c'était en 2001- 2,5 MF qui sont allés sur la première tranche de la Faculté de Médecine. Donc il faut retrancher cette somme de la somme qui était attribuée à l'axe 2 et le solde est à réaffecter aux axes qui restent.

M. Pascal BONNET : Je trouve amusant le raisonnement de notre collègue, un peu rapide quand même. Le Président du Conseil Général, manifestement au sein du Conseil Général, n'aurait pas été soutenu par certains des élus sur l'université ou la recherche, donc la droite est contre la recherche. En gros, c'est ça que j'ai cru comprendre, c'est un peu rapide quand même, je ne sais pas du tout comment se passent les débats au Conseil Général et on n'est pas là pour débattre des débats du Conseil Général...

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, vous intervenez toujours comme ça...

M. Pascal BONNET : ... mais je trouve vraiment que c'est un peu rapide, il y a peut-être eu des raisons politiques, techniques au Conseil Général, dont on n'a pas tous les éléments, mais réduire à : la droite est contre la recherche, je trouve cela effarant. Je voudrais en profiter pour dire qu'il y a de la part du Conseil Régional un souci de l'université et la recherche et en particulier sous l'impulsion de Jean ROSSELOT au Conseil Régional -il n'est pas là, on peut en dire du bien un peu- le Conseil Régional a le souci d'une décentralisation expérimentée en matière d'université et de recherche. Peut-être que les collectivités territoriales Région - Département n'ont pas forcément à être ensemble sur tout, de même façon que la Région n'est pas sur certains dossiers que le Département soutient, on n'est pas forcément tous sur tous les dossiers. Il y a une organisation à envisager.

M. Sébastien MAIRE : Je voulais juste apporter une précision quant à l'implication du Conseil Général sur ces dossiers-là. C'est très bien qu'une solution ait été trouvée pour que le Conseil Général puisse quand même participer à différents chantiers, mais une précision importante, c'est que ça ne concerne que la recherche et une volonté forte du Conseil Général est de ne pas soutenir l'enseignement supérieur et différentes opérations du contrat de plan mais uniquement des opérations de recherche avec une vocation économique directe derrière donc en ce qui concerne le transfert de technologies».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.